

L'INFORM

assainissement

La feuille d'information sur l'assainissement collectif

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DE PLOUENAN

2010

Extrait du rapport annuel 2010
sur le prix et la qualité du service public
Disponible en mairie de PLOUENAN

ORGANISATION

Intercommunale

Le service d'assainissement collectif du Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de Plouenan regroupe les communes de : Mespaul, Plouénan, Plougoulm et Santec. La population desservie est de 6 052 **habitants**.



4 communes adhérentes

EXPLOITATION

**par la société SAUR France
En affermage**

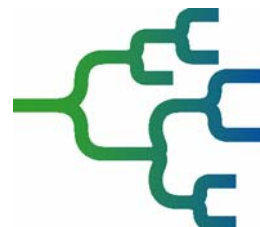
La société SAUR France a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.



COLLECTE DES EAUX USÉES

Un réseau de 78 km

Le réseau collecte les eaux usées provenant de 2 812 habitations ou immeubles. Le réseau est composé de 78 km de collecteurs et 26 postes de refoulement.



ÉPURATION

5 stations

Les eaux usées sont traitées par :

- la Step de Prat-Meur (située à Mespaul) : 600 EH,
- la STEP de Tromanoir (située à Plouénan) : de janvier à septembre : 6 000 EH,
- la Step de Brenesquen (située à Santec) de janvier à juin : 2 700 EH,
- la STEP de Tromanoir (située à Plouénan) de septembre à décembre : 3 550 EH,
- la STEP de Brenesquen (nouvelle) (située à Santec) de juin à décembre : 5 000 EH.



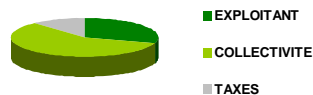
QUALITÉ DU SERVICE

La station d'épuration Step de Brenesquen est conforme aux prescriptions administratives.
La station d'épuration STEP de Tromanoir est conforme aux prescriptions administratives.
La station d'épuration STEP de Tromanoir est conforme aux prescriptions administratives.
La station d'épuration STEP de Brenesquen (nouvelle) est conforme aux prescriptions administratives.

PRIX

348,36 € pour 120 m³

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.
Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 348,36 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2011, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,90 €/m³, **+0,82 % par rapport à 2010**.
Sur ce montant, 30 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 58 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 12 %.



Répartition des montants collectés